

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

RÈGLEMENT DES INTERCLUBS

BREVETS DES JUGES et DES CADRES

2015/1

Résolution 14/095 adoption au CDN 12 Octobre 2014

Pour toutes les compétitions nationales, le règlement utilisé est celui de la CMAS



Au fil des années, certaines règles ont été mises en place pour parer à des problèmes survenus lors de manifestations en orientation subaquatique.

Vous trouverez dans les pages suivantes tous les points du règlement CNOS complétant le règlement CMAS en cours. Tous les règlements antérieurs sont caducs.

Le règlement CNOS peut être modifié lors des réunions annuelles de travail ou lors des assemblées générales de la Commission nationale d'orientation subaquatique.

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Inscriptions

Les fiches d'inscription des épreuves individuelles devront être remplies dans l'ordre des départs.

Les départs

Lorsqu'un club présente plus de concurrents qu'il ne possède de matériel spécifique, l'organisateur doit en être informé lors de l'inscription pour organiser un ordre de départ particulier. Aucun changement de l'ordre des départs ne pourra être fait après l'affichage du tableau des départs.

Autorisation d'un 2^{ème} parcours

Seuls le Directeur de la compétition ou le juge principal peuvent autoriser un nageur ou une équipe à effectuer un second parcours, hors compétition, après la fin de l'épreuve à condition de ne pas perturber l'organisation.

De même, la Commission nationale ne peut le lui imposer dans le cadre d'une sélection en équipe nationale.

Elimination

Tout concurrent éliminé doit être sorti de l'eau immédiatement et rejoindre la berge en surface, sans gêner les autres concurrents, toutefois si le nombre de juges est insuffisant, les nageurs disqualifiés ne seront pas sortis de l'eau.

On ne peut autoriser un concurrent à terminer un parcours à partir du moment où il est éliminé et sorti de l'eau.

Un concurrent peut être éliminé s'il présente un risque de collision frontale avec un autre concurrent (trajet entre les bouées).

On ne peut pas éliminer un concurrent à qui on a laissé prendre le départ avec du matériel non conforme au règlement (contrôle par le juge au départ).

Si une situation particulière a été acceptée par l'organisation ou les juges, le cas ne fera pas jurisprudence pour les autres épreuves ou compétitions.

Parcours

Les bouées normalisées sans repère peuvent être fixées au corps mort par un filin invisible.

Dans le cas de plusieurs parcours placés simultanément, il faut identifier les bouées de l'épreuve du jour par une petite fanion pour faciliter le relevé des caps et des distances.

Les bouées repères à damiers seront autorisées dans les plans d'eau à visibilité inférieure à 2 mètres.

Bouées de sécurité

Les bouées individuelles doivent être de couleur variant du jaune au rouge. Les numéros marqués sur des plaquettes rigides devront avoir une hauteur équivalente aux immatriculations des voitures (8 centimètres) et fixées sur le dessus de la bouée, verticalement.

Arrivée sur une ligne de précision suspendue

Le concurrent doit être en immersion au passage de sa bouée sous cette ligne, c'est-à-dire au moment où son temps est arrêté (signalé par le juge à l'arrivée).

Arrivée sur une ligne de précision flottante

Le concurrent doit être en immersion quand sa bouée touche cette ligne, même si celle-ci est déplacée par l'arrivée d'un concurrent précédent. Dans ce cas, le temps d'arrivée

est relevé sur la ligne fictive reliant les 2 bouées de fixation de la ligne. La présence d'un juge de ligne est obligatoire.

Constitution des équipes

Les clubs ayant moins de 4 dames et 4 hommes participant aux épreuves individuelles d'une compétition comptant pour le Coupe de France, pourront former des équipes (incomplètes) suivant le tableau ci-dessous :

	<u>Equipe Homme</u>	<u>Equipe Dame</u>
	4 hommes	4 dames
ou	3 hommes	3 dames
ou	2 hommes	2 dames
ou	3 hommes et 1 dame	
ou	2 hommes et 1 dame	
ou	1 homme et 1 dame	

Il ne peut y avoir plus d'une dame dans une équipe homme.

On ne peut pas retirer 1 dame d'une équipe de 2, 3 ou 4 dames pour compléter une équipe homme incomplète, même si celle-ci se retrouve seule du fait du départ ou forfait de sa part ou de ses coéquipières.

Mise à disposition des juges

Pour les compétitions comptant pour la Coupe de France, les clubs figurant au classement de la Coupe de France de l'année précédente et présentant 2 nageurs ou plus, seront tenus de mettre un juge licencié à la disposition de l'organisateur de la compétition.

En cas d'impossibilité, les points marqués par ce club au cours de la manche de la Coupe de France pourront ne pas être pris en compte pour le classement final des clubs.

Championnat de France individuel – départs individuels

- Tirage au sort en Dames et Hommes
- 1^{ère} épreuve : départ dans l'ordre inverse du classement de la Coupe de France.
- 2^{ème} épreuve : départ dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} épreuve.
- 3^{ème} épreuve : départ dans l'ordre inverse du classement combiné des deux épreuves précédentes.

En cas d'égalité, c'est le plus jeune qui part en premier.

Participation aux championnats régionaux

Il faut être titulaire du niveau de plongée 1 ou de l'attestation de qualification à l'orientation subaquatique.

Il faut avoir terminé un parcours interclubs complet (initiation ou perfectionnement) dans l'année en cours ou avoir été classé en Coupe de France lors d'une année précédente.

Il faut avoir 14 ans révolus le jour de la compétition.

Il peut être sélectionné par le Président de la Commission régionale s'il juge le nageur apte à participer aux manches Coupe de France.

Participation au championnat de France individuel

- Les 30 premières dames et les 30 premiers hommes de la Coupe de France de la saison en cours ;
- La 1^{ère} dame et le 1^{er} homme du championnat régional de leur comité ;
- Les 4 premières dames et 4 premiers hommes du championnat régional du Comité organisateur du championnat de France.

Participation aux championnats de France par équipe

Il faut être classé en Coupe de France ou avoir terminé un parcours interclubs dans l'année en cours.

Meilleures Performances Françaises (MPF)

Pour valider une MPF sur les épreuves par équipe, seule la plus petite distance sera retenue. Elle devra être supérieure ou égale à la distance réglementaire du parcours.

Les distances seront homologuées sur la table de l'organisateur.

Epreuves par équipes

La répartition des nageurs, aux départs des épreuves par équipe, quel que soit leur type, A ou B, se fera de gauche à droite, sans tenir compte des distances.

L'ordre des départs n'est pas nominatif, mais les bouées individuelles doivent être identifiables.

En cas d'apparition d'une tête, lorsque les concurrents sont en groupe (2, 3 ou 4) à la recherche d'un repère, le groupe (2, 3 ou 4) sera éliminé.

Lorsqu'ils sont en groupe (2, 3 ou 4) et suite à l'élimination d'un concurrent qui ne peut pas être identifié, il sera décompté un concurrent sur la ligne d'arrivée (coefficient multiplicateur).

Epreuve par équipe – variante C

Le parcours de 550 mètres (voir le schéma) est formé par 2 bouées de départ, ST1 et ST2, de 2 bouées repères, A1 et B1, de 2 bouées de virage, A2 et B2, d'une bouée C et d'une ligne d'arrivée.

La disposition du parcours repère ou sans repère peut être à gauche ou à droite.

L'équipe comprend 4 concurrents ayant chacun un témoin de travail.

Le témoin de travail doit être tel qu'un seul concurrent puisse valider son travail à la bouée par le témoin et que le témoin ait une flottabilité positive.

Les équipes de 2 nageurs partent l'un de la bouée ST1 vers la bouée B1 et l'autre de la bouée ST2 vers la bouée B2.

Les équipes de 3 nageurs partent : 2 de la bouée ST1 vers la bouée B1 et le 3^{ème} de la bouée ST2 vers la bouée B2.

De la bouée de départ ST1, les deux concurrents se dirigent vers les bouées repères A1 et B1 et de la bouée ST2, les 2 autres concurrents contournent A2 et B2.

Temps limite pour trouver la bouée A1 6 minutes

Temps limite pour trouver la bouée B1 9 minutes

Temps limite pour trouver la bouée C 12 minutes

A la bouée de travail C, les concurrents doivent lier entre eux les témoins, et laisser l'ensemble remonter en surface. .

Les témoins relâchés après le départ d'un ou plusieurs concurrents ne seront pas pris en compte.

Le nombre de concurrents pris en compte à l'arrivée ne peut être supérieur au nombre de témoins assemblés.

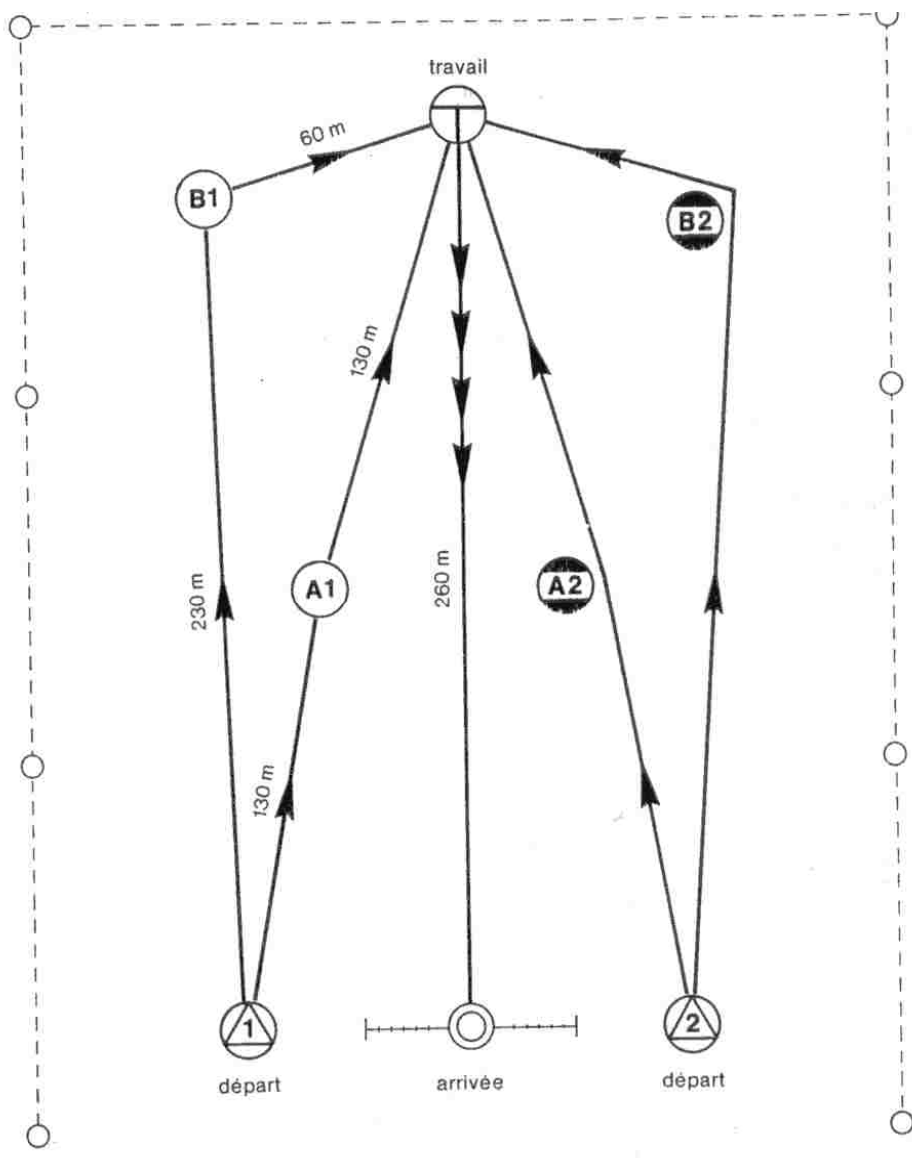
La perte du témoin ou son apparition en surface est éliminatoire. Le témoin non utilisé devra être remis au juge à l'arrivée.

Si un nageur a perdu son témoin avant l'arrivée à la bouée C et trouve la bouée avant ou en même temps que les autres concurrents de son équipe, et que son départ se fait avec les autres, un concurrent sera considéré comme éliminé.

Points de bouées	A1	150 points	
	A2	150 points	
	B1	150 points	
	B2	150 points	
Points de travail	1 témoin		250 points
	2 témoins assemblés		500 points
	3 témoins assemblés		800 points
	4 témoins assemblés		1.100 points

La somme des points temps d'exécution et de précision sont à multiplier par les facteurs des épreuves par équipe variante A ou B.

Schéma de l'épreuve par équipe – variante C



Epreuve Monk

Points attribués pour la vitesse d'exécution de l'épreuve Monk

Temps limite de l'épreuve : 18'

	4'	5'	6'	7'	8'	9'	10'	11'	12'	13'	14'	15'	16'	17'
0	3360	3120	2880	2640	2400	2160	1920	1680	1440	1200	960	720	480	240
1	3356	3116	2876	2636	2396	2156	1916	1676	1436	1196	956	716	476	236
2	3352	3112	2872	2632	2392	2152	1912	1672	1432	1192	952	712	472	232
3	3348	3108	2868	2628	2388	2148	1908	1668	1428	1188	948	708	468	228
4	3344	3104	2864	2624	2384	2144	1904	1664	1424	1184	944	704	464	224
5	3340	3100	2860	2620	2380	2140	1900	1660	1420	1180	940	700	460	220
6	3336	3096	2856	2616	2376	2136	1896	1656	1416	1176	936	696	456	216
7	3332	3092	2852	2612	2372	2132	1892	1652	1412	1172	932	692	452	212
8	3328	3088	2848	2608	2368	2128	1888	1648	1408	1168	928	688	448	208
9	3324	3084	2844	2604	2364	2124	1884	1644	1404	1164	924	684	444	204
10	3320	3080	2840	2600	2360	2120	1880	1640	1400	1160	920	680	440	200
11	3316	3076	2836	2596	2356	2116	1876	1636	1396	1156	916	676	436	196
12	3312	3072	2832	2592	2352	2112	1872	1632	1392	1152	912	672	432	192
13	3308	3068	2828	2588	2348	2108	1868	1628	1388	1148	908	668	428	188
14	3304	3064	2824	2584	2344	2104	1864	1624	1384	1144	904	664	424	184
15	3300	3060	2820	2580	2340	2100	1860	1620	1380	1140	900	660	420	180
16	3296	3056	2816	2576	2336	2096	1856	1616	1376	1136	896	656	416	176
17	3292	3052	2812	2572	2332	2092	1852	1612	1372	1132	892	652	412	172
18	3288	3048	2808	2568	2328	2088	1848	1608	1368	1128	888	648	408	168
19	3284	3044	2804	2564	2324	2084	1844	1604	1364	1124	884	644	404	164
20	3280	3040	2800	2560	2320	2080	1840	1600	1360	1120	880	640	400	160
21	3276	3036	2796	2556	2316	2076	1836	1596	1356	1116	876	636	396	156
22	3272	3032	2792	2552	2312	2072	1832	1592	1352	1112	872	632	392	152
23	3268	3028	2788	2548	2308	2068	1828	1588	1348	1108	868	628	388	148
24	3264	3024	2784	2544	2304	2064	1824	1584	1344	1104	864	624	384	144
25	3260	3020	2780	2540	2300	2060	1820	1580	1340	1100	860	620	380	140
26	3256	3016	2776	2536	2296	2056	1816	1576	1336	1096	856	616	376	136
27	3252	3012	2772	2532	2292	2052	1812	1572	1332	1092	852	612	372	132
28	3248	3008	2768	2528	2288	2048	1808	1568	1328	1088	848	608	368	128
29	3244	3004	2764	2524	2284	2044	1804	1564	1324	1084	844	604	364	124
30	3240	3000	2760	2520	2280	2040	1800	1560	1320	1080	840	600	360	120
31	3236	2996	2756	2516	2276	2036	1796	1556	1316	1076	836	596	356	116
32	3232	2992	2752	2512	2272	2032	1792	1552	1312	1072	832	592	352	112
33	3228	2988	2748	2508	2268	2028	1788	1548	1308	1068	828	588	348	108
34	3224	2984	2744	2504	2264	2024	1784	1544	1304	1064	824	584	344	104
35	3220	2980	2740	2500	2260	2020	1780	1540	1300	1060	820	580	340	100
36	3216	2976	2736	2496	2256	2016	1776	1536	1296	1056	816	576	336	96
37	3212	2972	2732	2492	2252	2012	1772	1532	1292	1052	812	572	332	92
38	3208	2968	2728	2488	2248	2008	1768	1528	1288	1048	808	568	328	88
39	3204	2964	2724	2484	2244	2004	1764	1524	1284	1044	804	564	324	84
40	3200	2960	2720	2480	2240	2000	1760	1520	1280	1040	800	560	320	80
41	3196	2956	2716	2476	2236	1996	1756	1516	1276	1036	796	556	316	76
42	3192	2952	2712	2472	2232	1992	1752	1512	1272	1032	792	552	312	72
43	3188	2948	2708	2468	2228	1988	1748	1508	1268	1028	788	548	308	68
44	3184	2944	2704	2464	2224	1984	1744	1504	1264	1024	784	544	304	64
45	3180	2940	2700	2460	2220	1980	1740	1500	1260	1020	780	540	300	60
46	3176	2936	2696	2456	2216	1976	1736	1496	1256	1016	776	536	296	56
47	3172	2932	2692	2452	2212	1972	1732	1492	1252	1012	772	532	292	52
48	3168	2928	2688	2448	2208	1968	1728	1488	1248	1008	768	528	288	48
49	3164	2924	2684	2444	2204	1964	1724	1484	1244	1004	764	524	284	44
50	3160	2920	2680	2440	2200	1960	1720	1480	1240	1000	760	520	280	40
51	3156	2916	2676	2436	2196	1956	1716	1476	1236	996	756	516	276	36
52	3152	2912	2672	2432	2192	1952	1712	1472	1232	992	752	512	272	32
53	3148	2908	2668	2428	2188	1948	1708	1468	1228	988	748	508	268	28
54	3144	2904	2664	2424	2184	1944	1704	1464	1224	984	744	504	264	24
55	3140	2900	2660	2420	2180	1940	1700	1460	1220	980	740	500	260	20
56	3136	2896	2656	2416	2176	1936	1696	1456	1216	976	736	496	256	16
57	3132	2892	2652	2412	2172	1932	1692	1452	1212	972	732	492	252	12
58	3128	2888	2648	2408	2168	1928	1688	1448	1208	968	728	488	248	8
59	3124	2884	2644	2404	2164	1924	1684	1444	1204	964	724	484	244	4

Tant que les bouées utilisées pour l'épreuve Monk ne sont pas immergées, il est interdit aux équipes d'effectuer des relevés. L'organisateur est tenu de mettre en place le parcours et immerger les bouées avant la période d'entraînement pour que les équipes puissent effectuer le relevé du parcours d'entraînement. Les bouées de départ et d'arrivée

peuvent rester visibles en surface à condition que l'attache soit détendue. En aucun cas ces bouées ne doivent être relevées lors du tracé du parcours d'entraînement.

Si un club a des problèmes de matériel, bloc et système, l'équipe partira à la fin de l'épreuve. Les équipes arrivées seront isolées auprès des juges. Le transfert de matériel se fera en présence du juge principal ou un juge nommé par le juge principal.

Résultats

Une demi-heure après l'affichage des résultats, ces derniers seront considérés comme acquis. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée et les résultats seront définitifs. L'organisateur est tenu d'afficher, même provisoirement, les résultats dans un délai d'une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Trophée Jean-Claude SCHWAEDERLE

Règlement 2015/2 COURSE D'ORIENTATION PMT

REGLEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert à tous les clubs et à leurs membres, licenciés à la FFESSM.

L'inscription pour la participation aux épreuves est faite auprès de l'organisateur de la rencontre, sur présentation de la licence de l'année en cours comportant l'assurance toutes disciplines, loisir 1.

La température de l'eau devra être supérieure à 12°C pour les courses réservées à tous les minimes et moins. Elle devra être vérifiée le jour de la course, deux heures avant le départ, au milieu du parcours à une profondeur de 0,40 mètre.

En dessous de 14°, le nageur devra porter obligatoirement un vêtement en néoprène.

ENCADREMENT NECESSAIRE

Juges

Juges fédéraux 1^{er} degré en orientation ou juges chronométreurs des autres disciplines sportives.

Encadrement

Un initiateur-entraîneur d'orientation, de plongée ou d'une autre commission sportive de la fédération.

Une petite formation d'une heure sera nécessaire pour les juges fédéraux ou initiateurs-entraîneurs venant des autres commissions sportives ou technique de la FFESSM

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR L'ORIENTATION PMT

Avoir une aptitude à nager au moins 400 mètres en PMT.

Avoir une autorisation parentale annuelle.

Visite médicale : la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la nage avec palme ou à l'orientation sub, délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou médecin du sport.

CATEGORIES D'AGE DES JEUNES PMT (CATEGORIE 4)

8-11 ANS : POUSSINS

12-13 ANS : BENJAMINS

14-15 ANS : MINIMES

16-17 ANS : CADETS

EQUIPEMENT DE SECURITE OBLIGATOIRE

Combinaison en fonction de la température de l'eau (voir chapitre règlement du concours).

EQUIPEMENT DU NAGEUR

Outre l'équipement de sécurité obligatoire le nageur sera équipé :

- Planchette d'orientation
- Palmes, masque ou lunette, tuba

ENTRAINEMENT LORS DE L'INTERCLUB

Dans le cadre de l'orientation PMT le jeune sera accompagné pour ses premières évolutions.

Lors de l'entraînement plusieurs parcours peuvent être effectués afin de pouvoir s'étalonner sur le parcours.

Le jeune devra se déclarer s'il est prêt pour être chronométré.

PARCOURS

Petit parcours avec repères (20, 30, 50, 75, 100) ; distance totale réglementaire 275 m.

Les repères devront être des tubes en PVC d'une longueur totale de minimum 1 mètre dont au moins les $\frac{3}{4}$ devront être immergés de façon à ce que le concurrent puisse les repérer sous la surface de l'eau.

PENALITES

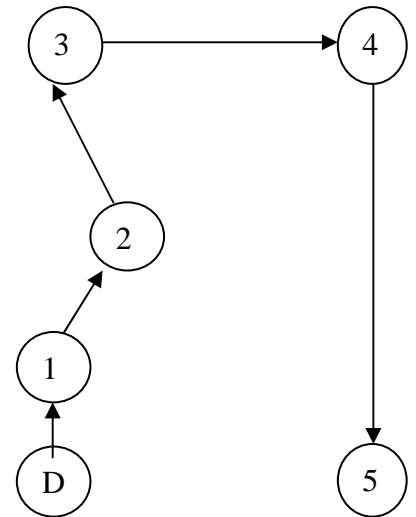
Une pénalité de 15 secondes est appliquée à chaque sortie de la tête de l'eau d'un concurrent.

CLASSEMENT

Le classement selon la table du Trophée National des interclubs (parcours d'initiation), sera établi par catégorie d'âge et selon le temps final à l'arrivée.

Classement fille et classement garçon. Ils bénéficieront d'une bonification de 1000 points

Lors de la compétition le concurrent pourra prendre, si l'organisation le permet, plusieurs départs et c'est son meilleur parcours qui sera pris en compte.



REGLEMENT 2015/3

DES COMPETITIONS PLONGEURS « CLASSIC »

La période du concours débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Le concours est ouvert à tous les clubs et à leurs membres, licenciés à la FFESSM.

L'inscription pour la participation aux épreuves est faite auprès de l'organisateur de la rencontre, sur présentation de la licence de l'année en cours comportant l'assurance toutes disciplines, loisir 1.

Le plongeur inscrit dans cette compétition le sera pour l'année entière il ne pourra changer en cours d'année

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR L'ORIENTATION EN BOUTEILLE

Etre titulaire du niveau 1 de plongée ou équivalent

Etre âgé de 15 ans révolus

Avoir une autorisation parentale annuelle pour les mineurs.

Visite médicale à jour selon la réglementation fédérale en vigueur (médecin fédéral ou médecin du sport).

Equipement de sécurité obligatoire

Le matériel de plongée devra être conforme et venir du commerce, aucune modification ne sera tolérée.

Seul la bouée de surface et la planchette ne viennent pas du commerce mais sont soumises aux règles énoncées ci-dessous)

- Bloc de plongée 10 litres minimum à air comprimé portant le poinçon de contrôle, à jour. Les blocs non conformes ne pourront être utilisés.
- Détendeur avec direct système
- Gilet stabilisateur
- Bi-palmes de plongée n'excédant pas 70 centimètres
- Compas de plongée, ou planchette de navigation d'orientation subaquatique
- Bouée de sécurité de couleur rouge, jaune ou orange avec une flottabilité positive de 8kg, munie d'un filin tressé d'une longueur maximum de 5 mètres, ayant une résistance à la rupture d'au moins 50kg accroché à la bouteille de plongée (celle-ci sera fournie par l'organisateur).

Il est interdit d'évoluer sous l'eau sans bouée et sa perte est éliminatoire.

- Vêtement isotherme avec cagoule si la température est inférieure à 14°

Entraînement

L'entraînement se fait sur le parcours de compétition, l'organisateur fixe la durée de celui-ci

Catégories

Classement hommes (à partir de 15ans)

Classement femmes (à partir de 15ans)

Sécurité

L'organisation mettra en place un bateau avec un plongeur de sécurité.

PENALITES

Une pénalité de 15 secondes est appliquée à chaque sortie de la tête de l'eau d'un concurrent.

L'orientation sportive

« Elite »

Trophée national des interclubs (Jacques Dumas)

Règlement des interclubs 2015/1

REGLEMENT DU CONCOURS

La période du concours débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Le concours est ouvert à tous les clubs et à leurs membres, licenciés à la FFESSM.

L'inscription pour la participation aux épreuves est faite auprès de l'organisateur de la rencontre, sur présentation de la licence de l'année en cours comportant l'assurance toutes disciplines, loisir 1.

Le nageur inscrit dans cette compétition ne pourra pas changer de catégorie et concourir en « Classic » la même année

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR L'ORIENTATION EN BOUTEILLE

Etre titulaire du niveau 1 de plongée ou de la qualification technique pour l'orientation subaquatique.

Avoir une autorisation parentale annuelle pour les mineurs.

Visite médicale à jour selon la réglementation fédérale en vigueur (médecin fédéral ou médecin du sport).

Equipement de sécurité obligatoire

- Bloc de plongée ou bouteille d'IS (immersion) à air comprimé portant le poinçon de contrôle, à jour.
Les blocs non conformes ne pourront être utilisés.
- Bouée de sécurité de couleur rouge, jaune ou orange supportant 8kg sous l'eau, munie d'un filin tressé d'une longueur maximum de 5 mètres, ayant une résistance à la rupture d'au moins 30kg et ceignant le corps du concurrent.
Il est interdit d'évoluer sous l'eau sans bouée et sa perte est éliminatoire
- Vêtement isotherme si la température est inférieure à 14°

Catégories

Les participants sont classés en quatre catégories.

- La catégorie 1 comprend tous les nageurs classés en compétitions nationales
- La catégorie 2 comprend tous les nageurs débutants de plus de 18 ans de l'année où n'ayant pas totalisé l'année précédente plus de 3000 points dans cette catégorie.
- La catégorie 3 comprend tous les nageurs ou plongeurs de moins de 18 ans
14-15 ans : minimes
16-17 ans : cadets

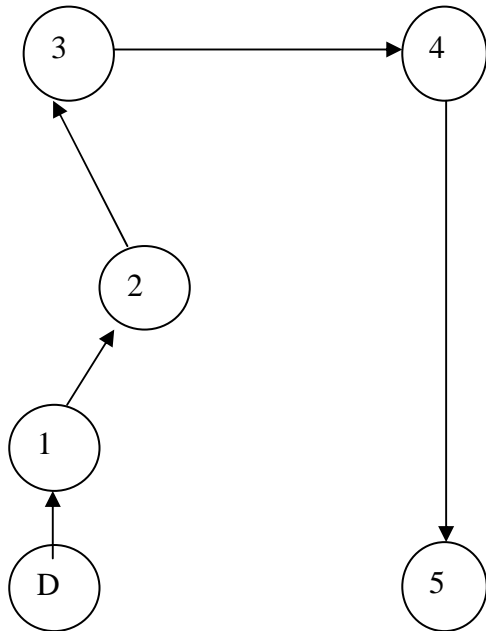
Le classement est mixte dame et homme,

Pour tous les classements les points et temps limites sont identiques pour les dames et les hommes

LES PARCOURS D'INTERCLUBS ET LE CALCUL DE POINTS

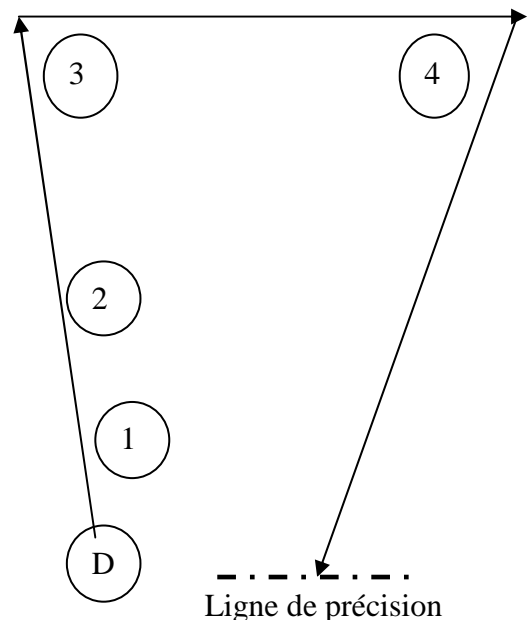
→ Parcours d'initiation , enfants/jeunes, classic

Numéro des bouées repères et de virage	1	2	3	4	5
Points aux bouées	50	100	150	200	300
Temps éliminatoires aux bouées repères	5'	10'	12'	14'	16'20



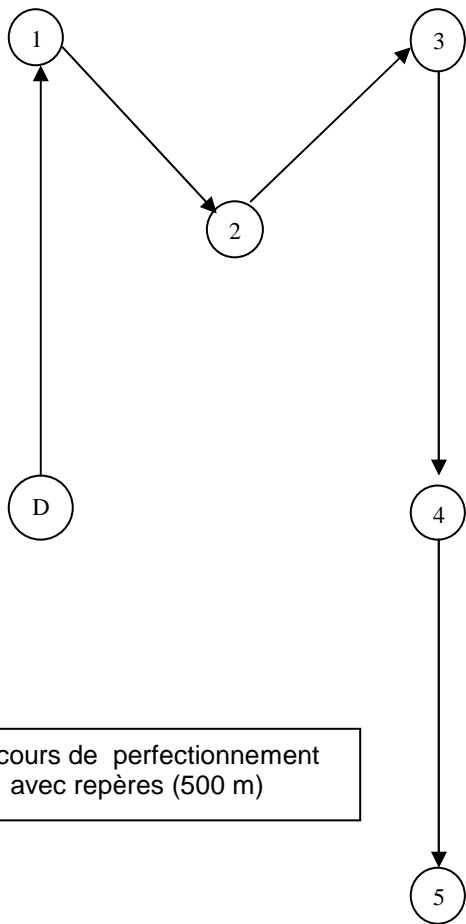
Parcours d'initiation avec repères (275 m)

Ligne de précision	
mètres	points
0	500
1	480
2	460
3	440
4	420
5	400
6	380
7	360
8	340
9	320
10	300
11	280
12	260
13	240
14	225
15	210

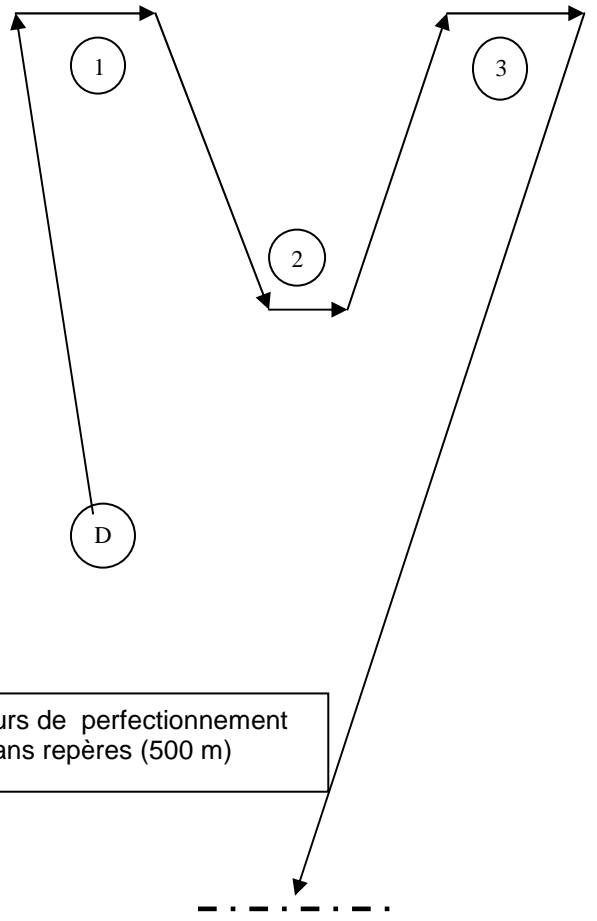


Parcours d'initiation sans repères (275 m)

→ Parcours de perfectionnement



Parcours de perfectionnement avec repères (500 m)



Parcours de perfectionnement sans repères (500 m)

Ligne de précision

Ligne de précision	
Mètres	Points
0	1000
1	935
2	878
3	825
4	776
5	731
6	690
7	653
8	620
9	591
10	566
11	545
12	528
13	515
14	506
15	501

Epreuve 5 points		
bouées	Temps limite	points
1	5'	200
2	10'	500
3	12'	800
4	14'	1100
5	16'20	1300

Course en M		
bouées	Temps limite	points
1		100
2		250
3		500
ligne	16'20	

**TABLEAU DES POINTS POUR LA VITESSE D'EXECUTION DES PARCOURS
ENFANTS/JEUNES, CLASSIC, ELITE**

	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
0	2120	1700	1340	1040	800	620	470	350	260	200	140	80	20
1	2113	1694	1335	1036	797	617,5	468	349	259	199	139	79	19
2	2106	1688	1330	1032	794	615	466	348	258	198	138	78	18
3	2099	1682	1325	1028	791	612,5	464	347	257	197	137	77	17
4	2092	1676	1320	1024	788	610	462	346	256	196	136	76	16
5	2085	1670	1315	1020	785	607,5	460	345	255	195	135	75	15
6	2078	1664	1310	1016	782	605	458	344	254	194	134	74	14
7	2071	1658	1305	1012	779	602,5	456	343	253	193	133	73	13
8	2064	1652	1300	1008	776	600	454	342	252	192	132	72	12
9	2057	1646	1295	1004	773	597,5	452	341	251	191	131	71	11
10	2050	1640	1290	1000	770	595	450	340	250	190	130	70	10
11	2043	1634	1285	996	767	592,5	448	339	249	189	129	69	9
12	2036	1628	1280	992	764	590	446	338	248	188	128	68	8
13	2029	1622	1275	988	761	587,5	444	337	247	187	127	67	7
14	2022	1616	1270	984	758	585	442	336	246	186	126	66	6
15	2015	1610	1265	980	755	582,5	440	335	245	185	125	65	5
16	1008	1604	1260	976	752	580	438	334	244	184	124	64	4
17	2001	1598	1255	972	749	577,5	436	333	243	183	123	63	3
18	1994	1592	1250	968	746	575	434	332	242	182	122	62	2
19	1987	1586	1245	964	743	572,5	432	331	241	181	121	62	1
20	1980	1580	1240	960	740	570	430	330	240	180	120	60	0
21	1973	1574	1235	956	737	567,5	428	329	239	179	119	59	
22	1966	1568	1230	952	734	565	426	328	238	178	118	58	
23	1959	1562	1225	948	731	562,5	424	327	237	177	117	57	
24	1952	1556	1220	944	728	560	422	326	236	176	116	56	
25	1945	1550	1215	940	725	557,5	420	325	235	175	115	55	
26	1938	1544	1210	936	722	555	418	324	234	174	114	54	
27	1031	1538	1205	932	719	552,5	416	323	233	173	113	53	
28	1924	1532	1200	928	716	550	414	322	232	172	112	52	
29	1917	1526	1195	924	713	547,5	412	321	231	171	111	51	
30	1910	1520	1190	920	710	545	410	320	230	170	110	50	
31	1903	1514	1185	916	707	542,5	408	319	229	169	109	49	
32	1896	1508	1180	912	704	540	406	318	228	168	108	48	
33	1889	1502	1175	908	701	537,5	404	317	227	167	107	47	
34	1882	1496	1170	904	698	535	402	316	226	166	106	46	
35	1875	1490	1165	900	695	532,5	400	315	225	165	105	45	
36	1868	1484	1160	896	692	530	398	314	224	164	104	44	
37	1861	1478	1155	892	689	527,5	396	313	223	163	103	43	
38	1854	1472	1150	888	686	525	394	312	222	162	102	42	
39	1847	1466	1145	884	683	522,5	392	311	221	161	101	41	
40	1840	1460	1140	880	680	520	390	310	220	160	100	40	
41	1833	1454	1135	876	677	517,5	388	309	219	159	99	39	
42	1826	1448	1130	872	674	515	386	308	218	158	98	38	
43	1819	1442	1125	868	671	512,5	384	307	217	157	97	37	
44	1812	1436	1120	864	668	510	382	306	216	156	96	36	
45	1805	1430	1115	860	665	507,5	380	305	215	155	95	35	
46	1798	1424	1110	856	662	505	378	304	214	154	94	34	
47	1791	1418	1105	852	659	502,5	376	303	213	153	93	33	
48	1784	1412	1100	848	656	500	374	302	212	152	92	32	
49	1777	1406	1095	844	653	497,5	372	301	211	151	91	31	
50	1770	1400	1090	840	650	495	370	300	210	150	90	30	
51	1763	1394	1085	836	647	492,5	378	299	209	149	89	29	
52	1756	1388	1080	832	644	490	376	298	208	148	88	28	
53	1749	1382	1075	828	641	487,5	374	297	207	147	87	27	
54	1742	1376	1070	824	638	485	372	296	206	146	86	26	
55	1735	1370	1065	820	635	482,5	370	295	205	145	85	25	
56	1728	1364	1060	816	632	480	368	294	204	144	84	24	
57	1721	1358	1055	812	629	477,5	366	293	203	143	83	23	
58	1714	1352	1050	808	626	475	364	292	202	142	82	22	
59	1707	1346	1045	804	623	472,5	362	291	201	141	81	21	

BONIFICATIONS

Catégorie 1	200 points	Elite	
Catégorie 2	800 points	Elite	
Catégorie 3	800 points	Elite (jeunes)	
Catégorie 4	1000 points	Enfants/jeunes plongeurs	

CLASSEMENTS

Lors des interclubs les concurrents peuvent faire plusieurs parcours

Il sera un pris en compte le meilleur des parcours pour le calcul des points auquel s'ajoutera la bonification.



BREVETS DES JUGES ET CADRES

JUGE FEDERAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE 1^{ER} DEGRE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen

Organisation

Ce brevet est organisé à l'échelon régional.

Le président de la commission régionale doit informer le président de la commission nationale au moins deux mois avant la session.

Jury-président

Le président de la commission régionale ou son représentant.

Un moniteur-entraîneur fédéral d'orientation subaquatique 1^{er} degré, aidé d'un ou de plusieurs initiateurs-entraîneurs fédéraux d'orientation subaquatique licenciés à la FFESSM ;

Epreuves pratiques

- Epreuves de chronométrage
- Epreuve de contrôle de matériel (bouteilles, bouées)

Epreuves théoriques

- Les épreuves d'orientation techniques et sportives, calcul de points
- Les prérogatives du juge fédéral 1^{er} degré en orientation subaquatique

Délivrance des brevets

Cet examen de juge sera validé dès que le candidat aura participé à trois rencontres interclubs.

A la charge du président de la commission régionale :

- De classer les bordereaux
- D'envoyer un rapport de stage à la Commission Nationale d'Orientation Subaquatique
- La Commission Nationale d'Orientation Subaquatique se charge de diffuser à la FFESSM pour délivrance des brevets.

Prérogatives

- Chronométrateur
- Pré-starter
- Starter
- Juge de parcours
- Juge à l'arrivée
- Juge aux récompenses
- Juge informateur
- Secrétaire adjoint

JUGE FEDERAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE 2^{EME} DEGRE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen
- Etre juge fédéral 1^{er} degré
- Etre titulaire d'un brevet de secourisme valide

Organisation

Ce brevet est organisé à l'échelon régional.

Le président de la commission régionale doit informer le président de la commission nationale au moins deux mois avant la session.

Jury-président

Le président de la commission régionale ou son représentant.

Deux moniteurs-entraîneurs fédéraux d'orientation, subaquatique 1^{er} degré licenciés à la FFESSM.

Epreuve pratique

- Relevé et contrôle des distances à l'aide de la table de relevés et de l'alidade.

Epreuves théoriques

- Les épreuves d'orientation techniques et sportives selon le règlement CMAS
- Les fonctions de juge

Délivrance des brevets

A la charge du président de la commission régionale :

- De classer les bordereaux
- D'envoyer un rapport de stage à la Commission Nationale d'Orientation Subaquatique.
- La Commission Nationale d'Orientation Subaquatique se charge de diffuser à la FFESSM pour délivrance des brevets.

Prérogatives

- Adjoint au directeur de compétition
- Adjoint au juge principal
- Directeur technique matériel
- Juge au balisage
- Chef chronométrateur
- Secrétaire

JUGE FEDERAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE 3^{EME} DEGRE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 20 ans révolus à la date de l'examen
- Etre juge fédéral orientation subaquatique 2^{ème} degré

Organisation

Le président de la commission nationale ou son représentant.

Un instructeur national orientation subaquatique licencié à la FFESSM.

Les présidents des commissions régionales d'orientation pourront suivre l'examen en observateur.

Epreuves pratiques

- Participer à l'organisation d'une compétition Coupe de France, championnats de France (avec mise en place des parcours).

Epreuves théoriques

- L'organisation des épreuves
- L'organisation fédérale
- Notions juridiques
- Les normes de sécurité fédérale

Délivrance des brevets

A la charge du président de la commission nationale

- De classer les bordereaux
- D'envoyer les résultats aux présidents des commissions régionales
- La Commission Nationale d'Orienteation Subaquatique se charge de diffuser à la FFESSM pour délivrance des brevets.

Prérogatives

- Directeur de compétition
- Juge principal
- Commissaire sportif

BREVET DE JUGE INTERNATIONAL

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM depuis au moins trois ans
- Etre âgé de 30 ans révolus
- Etre juge fédéral orientation subaquatique 3^{ème} degré.
- Participer comme chef d'équipe à au moins une coupe du Monde hors de France
- Etre présenté par la commission nationale d'orientation
- Fournir un curriculum-vitae de toutes les activités exercées au sein de celle-ci
- Participer à un stage CMAS pour juge international
- Etre proposé au comité directeur de la FFESSM par le président de la commission nationale d'orientation subaquatique

INITIATEUR-ENTRAINEUR FEDERAL EN ORIENTATION SUBAQUATIQUE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen
- Etre titulaire du niveau 1 de plongée de la FFESSM ou de la qualification technique

Organisation

Ce brevet est organisé à l'échelon régional et doit être inscrit au calendrier national d'orientation.

Jury-président

Le président de la commission régionale ou son représentant.

Un moniteur-entraîneur fédéral orientation subaquatique 1^{er} degré licencié à la FFESSM.

Formation

- UEC1 FFESSM
- UEC2 Physiologie, anatomie, pédagogie
- UEC3 Règlement de l'orientation subaquatique
- UEC4 Pratique du relevé topographique (utilisation du matériel et relevés)
- UEC5 Technique de nage et de recherches en orientation
- UEC6 Rifa

Les initiateurs-entraîneurs des autres commissions sportives sont dispensés de l'UEC1, 2 et 6.

Délivrance des brevets

A la charge du président de la commission régionale

- De les envoyer aux lauréats
- De classer les bordereaux
- D'envoyer un rapport de stage à la Commission Nationale d'Orientation Subaquatique.
- La Commission Nationale d'Orientation Subaquatique se charge de diffuser à la FFESSM pour délivrance des brevets

Prérogatives

- Responsabilité d'enseignement de l'orientation subaquatique en respectant les règles de sécurité :
 - En piscine
 - En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS et CMAS
- Responsabilité des stages d'initiation
- Participation aux stages de perfectionnement (les activités de l'initiateur sont placées sous la responsabilité du directeur de stage).

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE 1^{ER} DEGRE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 20 ans révolus à la date de l'examen
- Etre titulaire du brevet d'initiateur-entraîneur orientation subaquatique depuis 1 an

Organisation

Ce brevet est organisé à l'échelon national et doit être inscrit au calendrier de la commission nationale d'orientation

Jury-président

Le président de la commission nationale ou son représentant.

Un instructeur national orientation subaquatique aidé de un ou plusieurs moniteurs-entraîneurs fédéraux orientation subaquatique 2^{ème} degré licenciés à la FFESSM.

Les présidents des commissions régionales d'orientation pourront suivre l'examen en observateur.

Formation théorique

- UEC7 formation juge 1^{er} degré.
- UEC8 Les normes de sécurité fédérales et mise en place de parcours
- UEC9 Techniques d'apprentissage pour enfants et plongeurs
- UEC10 proposer une séance d'entraînement

Epreuve pédagogiques

- Proposer une séance d'initiation à des plongeurs et des jeunes
- Savoir mettre en place un parcours d'orientation d'interclub.
- Chronométrage
- Utilisation du matériel enfants et plongeurs

Délivrance des brevets

A la charge du président de la commission nationale

- De classer les bordereaux
- D'envoyer les résultats aux présidents des commissions régionales
- La commission Nationale d'Orientation Subaquatique se charge de diffuser à la FFESSM pour délivrance des brevets

Prérogatives

- Responsabilité d'enseignement de l'orientation loisirs en respectant les règles de sécurité :
 - En piscine
 - En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS
- Responsabilité des stages d'initiation et de perfectionnement
- Formation de juges chronométreurs 1^{er} degré

MONITEUR-ENTRAINEUR FEDERAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE 2EME DEGRE

Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 21 ans révolus à la date de l'examen
- Etre titulaire du brevet de moniteur-entraîneur fédéral orientation subaquatique 1^{er} degré depuis 1 an.
- Etre juge fédéral orientation subaquatique 3eme degré.

Organisation

- Ce brevet est organisé à l'échelon national et doit être inscrit au calendrier de la commission nationale d'orientation

Jury-président

- Le président de la commission nationale ou son représentant.
- Un instructeur national orientation subaquatique aidé de un ou plusieurs moniteurs-entraîneurs fédéraux orientation subaquatique 1^{er} degré licenciés à la FFESSM.
- Les présidents des commissions régionales d'orientation pourront suivre l'examen en observateur.

Formation théorique

- UEC12 Techniques de nage et matériel en compétition
- UEC13 préparation aux compétitions, physiologie de l'effort, préparation physique, l'entraînement individuel et collectif, la planification annuelle.

Epreuve pédagogiques

- Proposer un planning annuel à des nageurs confirmés.

Prérogatives

- Responsabilité d'enseignement de l'orientation subaquatique en respectant les règles de sécurité :
 - En piscine
 - En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS et CMAS
- Responsabilité des stages d'initiation et de perfectionnement
- Participation aux stages de cadres

INSTRUCTEUR NATIONAL ORIENTATION SUBAQUATIQUE

Conditions de candidature

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Etre âgé de 24 ans révolus -à la date de la candidature
- Etre titulaire du brevet de moniteur-entraîneur fédéral orientation subaquatique 1^{er} degré et du juge Fédéral d'orientation subaquatique 3^{ème} degré
- S'engager à être disponible au moins une fois par an pour participer à un stage ou un examen à l'échelon régional ou national organisés par la CNOS
- Etre titulaire d'un brevet de secourisme avec matériel de réanimation ou RIFAP
- Etre parrainé par écrit par instructeur national d'orientation subaquatique et du président de la commission nationale d'orientation subaquatique
- Avoir fait une demande écrite et motivée au Président de la Commission Nationale d'orientation subaquatique (CNOS), cette demande sera accompagnée du CV fédéral

CURSUS

- Avoir été nommé Instructeur National d'orientation subaquatique Stagiaire (INOSS) par le CDN sur proposition du collège des INOS via la CNOS
- Avoir participé à au moins un stage et examen MEF1
- Avoir les avis favorables du ou des responsables de stage, avis partagés par au moins la moitié à la majorité absolue des instructeurs en titre présents
- Avoir écrit et soutenu un mémoire national validé par le collège des INOS ayant pour but l'évolution de l'activité selon des axes de recherche thématiques définis
- Etre nommé Instructeur National Orientation Subaquatique (INOS) par le CDN sur proposition du collège des INOS via la CNOS avant les deux ans suivant la nomination d'INOSS

TITULARISATION

Un instructeur national reste libre de cesser ses activités à sa propre initiative.

Le rôle d'un instructeur national est de faire progresser l'enseignement de L'orientation subaquatique et de contribuer à l'augmentation de l'expertise de l'activité, en proposant ou en collaborant à des textes nationaux et/ou en formant de futurs MEF1 OS.

L'avis d'un instructeur national est consultatif. Il peut Etre amené à se prononcer sur un point technique mais en aucun cas sa fonction ne l'autorise à voter le bien-fondé d'un texte national.

Le titre d'Instructeur National d'orientation subaquatique est une fonction et non un diplôme. En conséquence, l'Instructeur perdra automatiquement cette fonction si aucune participation à la formation des MEF1 d'orientation subaquatique FFESSM ou participation à la vie du collège des instructeurs n'est réalisée au cours d'une période successive 4 ans. Il devient Instructeur National d'orientation subaquatique Honoraire (INOSH) et conserve son titre mais n'a plus les prérogatives associées. Un INOSH peut réintégrer le collège actif sur sa demande et dans le respect des conditions d'activité en vigueur, c'est-à-dire participer à une action citée ci-dessus.

Seront automatiquement supprimées de la liste des Instructeurs, les personnes qui ne respecteraient pas les règlements et les principes édictés par la FFESSM et par la CNOS.

PREROGATIVES

- 1) Représenter la CNOS à sa demande à un examen de MEF OS
- 2) Diriger et valider un stage initial MEF1 OS
- 3) Organiser et participer au jury d'un stage MEF1 OS
- 4) Participer à la vie du collège des INOS (avis sur les textes nationaux, évaluation et parrainage des INOSS, nomination des INOSS)
- 5) Peut avoir une activité régionale